



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE 50 cm³ OPEN 2007 REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 :

Le Moto Club **Racing Mob Creusotin** organise les **09 et 10 juin 2007** une manche du Championnat de France Vitesse 50cm³ Open sur le circuit du **Parc Touristique des Combes**.

Les classes suivantes seront admises en Championnat de France, Coupe ou Trophée :

- 50 cm³ Open Coupe Conti Conti School

Seront intégrés à la manifestation en course annexe

- Pocket Bike Coupe interrégions - Zone Sud-est - J.C. AMBLARD**

En démonstration :

- Conti School

Article 2 : CONCURRENTS

Les différents Championnats, Coupes, et démonstrations sont ouverts à tous les pilotes titulaires d'une licence nationale délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours. Les épreuves de Championnat sont accessibles aux pilotes âgés de 12 ans minimum. Tous les pilotes engagés devront être titulaires du permis de conduire ou du C.A.S.M.

Pour les courses finales, il sera admis sur le circuit, développant **820 mètres**, un maximum de **28** concurrents.

Pour les essais, il sera admis 20 % de concurrents en plus.

Nota : Tenir compte de la capacité maximum admissible autorisée par la Préfecture (CDSR).

Article 3 : ENGAGEMENTS

3.1- Engagement à l'année

Un tarif spécial de 70 € par épreuve sera appliqué pour les pilotes s'engageant à toutes les épreuves du Championnat. Les bulletins d'inscription, accompagnés des chèques et des enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du pilote, devront être transmis avant le 24 Février 2007 à la personne suivante (Christian LEVREUX - 34 rue Ferdinand Roy 76140 LE PETIT QUEVILLY) qui les retournera aux clubs 21 jours avant l'épreuve.

3.2- Engagement course par course

Les demandes d'engagements devront être adressées au Moto Club **Racing Mob Creusotin** au plus tard 14 jours avant la date de l'épreuve, accompagnées d'un droit de 90 € non remboursable et **d'une enveloppe timbrée au nom et adresse du pilote**.

Le chèque sera libellé à l'ordre de **Racing Mob Creusotin**

Date de clôture : 26 mai 2007 inclus

L'organisateur pourra refuser l'engagement des pilotes non engagés dans les délais prescrits, lorsque la capacité prévue au règlement aura été atteinte.

La participation à l'épreuve sera confirmée aux pilotes dans les huit jours suivant la date limite des engagements.

Article 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les concurrents devront se présenter au secrétariat, munis des pièces suivantes, selon les horaires qui seront établis à la date de clôture des engagements :

Confirmation d'engagement
Permis de conduire ou CASM
Licence 2007
Chèque de 200 € (caution transpondeur)

Les pilotes se rendent ensuite aux vérifications techniques avec leur équipement complet. Les machines devront être présentées avec leurs numéros de course peints et réglementaires.

Article 5 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Une séance d'essais libres de 15 mn et une séance d'essais chronos de 15 mn seront proposées. Les qualifications se feront au chrono.

Horaires prévisionnels : voir document ci-joint.

COURSES

Un tour de reconnaissance obligatoire et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ. Les courses se dérouleront sur le nombre de tours suivant : **20**

CLASSEMENTS

Pour être classé et avoir droit aux prix prévus par les Organisateurs, tout pilote devra avoir accompli au minimum 75 % de la distance effectuée par le vainqueur et avoir franchi la ligne d'arrivée après le passage de celui-ci.

Article 6 : PRIX

Conforme au règlement du Championnat de France de Vitesse 50 cm³.

Article 7 : RECLAMATIONS

Modalités conformes au Code Sportif National.

Article 8 : ASSURANCE

Cette épreuve est assurée conformément aux prescriptions en vigueur (décret 58.1430) et a obtenu le visa de la FFM. La police d'assurance (responsabilité civile risques A, C, D) a été souscrite auprès de

AMV Assurances

Article 9 : OFFICIELS (indiquer le Nom, Prénom et Numéro de Licence)

Directeur de Course : Jean Marc BON.....
Directeur de Course Adjoint :
Commissaires Sportifs : ANDREY Simon, LEGER Pascal.....
Secrétaire de Jury : Secrétaire du RM Creusotin
Délégué FFM : CHOUIN Gérard.....
Commissaire Technique : DUMORD Jean-Marc
Chronométrage : Andrée FAUDIERE.....

Article 10 : APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément au règlement du Championnat de France de Vitesse 50 cm³, de l'annexe A et du Code Sportif National de la FFM.

Article 11 : DISCIPLINE

POUR TOUTE INCORRECTION, MENACE OU AGRESSION ENVERS UN OFFICIEL FEDERAL DE LA PART D'UN PILOTE OU DE SON ENTOURAGE, LE PILOTE SERA CONSIDERE COMME RESPONSABLE ET SERA PASSIBLE DE SANCTIONS.

VISA CLUB

Date
Transmis le
Cachet et Signature

VISA LMR

Date
Transmis le
Cachet et signature

VISA FFM

Date
Reçu le
Cachet et signature